

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****Mandature 2022-2026****DÉLIBÉRATION N° 2023/01****ASSEMBLEE GENERALE  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE  
DU MERCREDI 22 FEVRIER 2023****PLACEMENTS EN IMMOBILISATIONS FINANCIERES***(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)*

L'an deux mille vingt-trois, le 22 février, s'est tenue, la quatrième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON, en présence de Monsieur Franck ROBINE, Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté, Préfet de la Côte-d'Or.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 49
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 26
- Quorum = 26 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 14

**Membres Titulaires présents et ayant participé au vote :**

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBARI, Vice-Président – Bruno DORMOY, Trésorier – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Stéphanie BOMPAS, Secrétaire – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Thierry BEZEUX – Sandrine BRATIGNY – Estelle BRUNAUD – Chantal CLERC – Bernadette DE SAINT-JEAN – Anne-Lise FRESARD – Charlène GORZEGNO-BAGOT – Patrick GRANDAY – Youcef HAMOUDI – Nathalie HOEL – Corinne JOURDAIN-GROS – Emilie MARTIN – Camille MICHELIN-TOITOT – François PARRY – Benoit PHILIPPE – Michaël RENAUD – Christophe ROCARD – Alain THOUVENOT.

**Membres Titulaires excusés :**

- Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau
- Thierry ANDRE – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Pascal DENIS – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Pascal GIRARDOT – Agnès HUE – Céline LACOUR – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Julie LORRAIN – Stéphane MONTOUT – Clémence MOSET – Pierre PETITJEAN – Dominique POURCELLY – Denis REGNAULT – Karine SAVINA – Claire TELHA – Carole THUEL – Pauline ZACHARIE.

## EXPOSÉ DES MOTIFS

### FINANCEMENTS D'ENGAGEMENTS FUTURS

Au fil des exercices, un certain nombre de provisions comptables ont été constituées dans la perspective de dépenses futures qui relèvent d'une obligation et présentent un caractère suffisamment certain dans leur montant.

Dans les grandes lignes, ces provisions qui s'élèvent à **4.844 K€** portent sur les points suivants :

- **1.424 K€** au titre des engagements sociaux relatifs aux personnel (indemnités de fin de carrière et allocations d'ancienneté) ;
- **1.957 K€** au titre des obligations de fin de concession pour le port nord de Chalon et l'ancien port de Mâcon, lesquels sont concernés par une remise en l'état de tout ou partie des installations ;
- **1.313 K€** relatifs à des travaux de remises en état de voirie sur les zones d'activité de LONGVIC (21) et de CRISSEY (71), aux fins de remettre ces infrastructures aux collectivités, et d'être déchargé des responsabilités ;
- **150 K€** au titre de la démolition du COSEC de LA NOUE ;

Eu égard à l'importance de ces dépenses à venir, qui représentent un besoin de financement significatif, il paraît opportun de réserver une partie de la trésorerie pour ces engagements futurs. Celle-ci est estimée à **9.045 K€**, et ne prend pas en compte des placements pour 955 K€ qui constituent des garanties d'emprunts et de cautionnement.

Un placement en immobilisations financières de **4.844 K€** permet de garantir le financement des engagements constitués, et de bloquer cette somme sur une période de 2 ans minimum, laquelle ne sera plus à considérer comme de la trésorerie disponible (dont le montant respecte les critères en nombre de jours de fonds de roulement recommandé par la tutelle). Le bureau du 14 décembre 2022 a donné un avis favorable à cette opération de placement sous forme de compte à terme à réaliser avant la fin de l'exercice 2022.

***A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :***

### DÉLIBÉRATION

**CONSIDÉRANT** la trésorerie de 9.045 K€,

**CONSIDÉRANT** le montant des provisions constituées de 4.844 K€ couvrant des engagements futurs,

**CONSIDÉRANT** le placement de la trésorerie en compte à terme sur une période de 2 ans pour 4.844 K€,

**CONSIDÉRANT** l'examen de cette opération lors du Bureau en date du 14 décembre 2022,

### LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE

- **APPROUVE** l'opération de placement en immobilisations financières aux fins de couverture des engagements inscrits à ce jour, et réalisée le 28 décembre 2022.


Fait à Dijon, le 22 février 2023

Pour copie conforme

Le Président,

  
Pascal GAUTHERON

La Secrétaire,

  
Stéphanie BOMPAS